



**Fiche de déclaration à remplir par le demandeur
Projet collectif (habitations, commerces, industries)**

La parcelle projet fait-elle plus de 10 000 m² ?

NON

OUI

Un Dossier Loi sur l'Eau (instruction par la DDTM 83) est réalisé. Le récépissé de dépôt est fourni dans le PC.

Bilan des surfaces imperméabilisées

Toitures (logement + annexes) :	3603 m²	m ²
Accès bétonnés, enrobés :	2147 m²	m ²
Piscine :		m ²
Terrasses bétonnées, carrelées :		m ²
Surfaces imperméabilisées totales :	5750 m²	m ²

Avez-vous prévu un bassin de collecte des eaux pluviales ?

~~NON~~

Revoir le projet

OUI

Justifier le dimensionnement et l'application du ratio de 100 l/m² imperméabilisé

Quel type de vidange ?

Rejet par infiltration

OUI - fournir des test de perméabilité

Justifier la vidange du volume en moins de 48h par le calcul

~~NON - justifier l'impossibilité~~

Rejet d'un débit de fuite maximal de 5 l/s si impossibilité d'infiltrer (à justifier)

OUI - détailler le rejet vers le réseau public sur plan

~~NON~~

Si pompe de relevage

OUI – le demandeur doit s'engager à l'entretenir régulièrement. Le demandeur s'engage à prévoir une pompe de secours.

~~NON~~

Une cuve de collecte des eaux de pluies pour l'irrigation n'est pas un bassin de rétention.

Les drains, gouttières et grilles des accès sont-ils raccordées à l'ouvrage ?

~~NON~~

OUI

Ces éléments apparaissent sur les pièces fournies au PC.

Le projet prévoit-il du remblaiement ?

~~NON~~

OUI

Le demandeur s'engage à ne pas faire d'obstacle au libre écoulement des eaux.

Règlement d'assainissement pluvial – Territoire CASSB





Le projet prévoit-il des sous-sols ?

~~NON~~

OUI

Le demandeur a prévu des grilles de collecte en bas des rampes pour intercepter les eaux.

Le projet prévoit-il un bassin enterré ?

~~NON~~

OUI

Le demandeur a prévu des regards en entrée et sortie pour l'entretien. Ils seront étanches et verrouillables si le bâtiment est sous un bâtiment. Le demandeur a bien prévu une surverse de sécurité en cas de remplissage du bassin, elle est calée sous la cote la plus basse du réseau de collecte. L'ensemble de ces éléments apparaissent sur les pièces fournies au PC, une coupe du bassin a été fourni.

A **VALENCE**, le 19/11/25

Signature du demandeur

La signature de cette fiche implique que le demandeur ait pris connaissance de l'ensemble du règlement pluvial du territoire concerné par le projet, auquel il doit se conformer. Ce règlement pourra lui être adressé par les services instructeurs.

SCI CASTELLET SIGNES
58 RUE DE MONCEAU
CS 48756
75380 PARIS CEDEX 08
SIRET: 843 838 100 00011 NAF: 6820B